

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-402

Attribution du marché 24-8 – Travaux d'aménagement pour l'extension de la ZAE Beau Soleil Nord à Ste Pazanne – 2 lots

La Présidente de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la Présidente et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement jointe au budget

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget et Autorisation de Programme considérée,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un marché relatif aux travaux d'aménagement pour l'extension de la ZAE Beau Soleil Nord à Ste Pazanne, alloti comme suit :

- Lot n° 1: Terrassement - Voirie - Assainissement (comprenant une tranche optionnelle 1 relative au surcreusement de 85 cm d'une tranchée pour le raccordement à l'assainissement et une Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 relative à une moins-value pour revêtement de trottoir en enrobé au lieu de béton balayé)
- Lot n° 2: Aménagements paysagers - Mobiliers

QUE le présent marché de travaux est inférieur à 5 538 000 € HT et qu'il a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée par publication d'un avis au dans la presse (OUEST France) le 06/06/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un marché entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et les sociétés désignées ci-dessous

- Lot 1 : COLAS ETABLISSEMENT GADAI (44116 VIEILLEVIGNE). La PSE1 n'est pas retenue.
- Lot 2 : VERDE TERRA (44340 BOUGUENAI)

ARTICLE 2 : Le marché est d'un montant de 456 790.81 € HT soit 548 148.97 € TTC, décomposé suivant (lots) :

- Lot 1 : 363 441,25 € HT soit 436 129.50 € TTC décomposé comme suit :
 - TF : 354 741,25 € HT
 - TO1 : 8 700.00 € HT
- Lot 2 : 93 349,56 € HT soit 112 019.47 € TTC

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 septembre 2024

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240920-1-AU

Réception par le Sous-Préfet : 20-09-2024

Acte mis en ligne le 8-10-2024

Publication le : 20-09-2024

La Présidente,


Pascale BRIAND